

Newsletter

N° 58/2026

Petites centrales hydrauliques



Passé à poissons en méandres de la centrale hydroélectrique de Zug à Steffisburg (Source: SSH 2026)

Lors de la [Journée technique de la petite hydraulique organisée par Swiss Small Hydro](#) (22 mai 2026, Alte Reithalle / Thun-Expo), à laquelle participeront également le Conseiller fédéral Albert Rösti et le Conseiller d'État bernois Christoph Neuhaus, il sera possible de visiter le site où se trouve cette passe à poissons en méandres. Plus d'informations à la fin de cette newsletter et dans [l'invitation de Swiss Small Hydro](#).

La Vie économique: article de Christian Dupraz - L'hydroélectricité, un gage de stabilité dans la transition énergétique

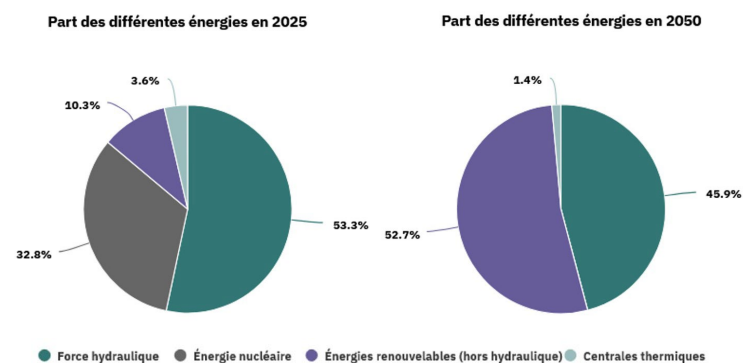
Dans les années 1960, l'électricité produite en Suisse était presque entièrement hydraulique. Aujourd'hui, l'hydroélectricité représente encore 60% de la production nationale d'électricité. Bien que sa part continue de diminuer en raison de la transition énergétique, son rôle demeure crucial.

À l'aide de données concrètes, Christian Dupraz, chef de la section force hydraulique à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), souligne l'importance de l'énergie hydraulique à différentes époques, depuis l'exploitation des moulins ou des scieries jusqu'à l'électrification, et le rôle qu'elle joue aujourd'hui dans le mix énergétique.

La part de l'énergie hydraulique dans le mix va (continuer à) diminuer à l'avenir, car d'autres énergies renouvelables doivent être développées de manière accrue (cf. graphique). Toutefois, la production d'électricité en ruban des centrales au fil de l'eau et la flexibilité des centrales d'accumulation (stabilisation des fréquences du réseau, prévention des pannes générales, production hivernale) restent essentielles pour la sécurité d'approvisionnement.

Au total, la puissance installée des centrales d'accumulation est d'environ 16,5 GW, soit nettement supérieure à la demande de pointe d'environ 8 GW. Au cœur des Alpes, les grands lacs de retenue peuvent pourvoir à près d'un quart de la production annuelle grâce à une capacité de stockage d'énergie de 8'900 GWh. Ces réserves de stockage doivent être augmentées d'au moins 2'000 GWh d'ici 2040, mais seuls environ 1'100 GWh sont réalisables à ce jour dans le cadre de projets concrets.

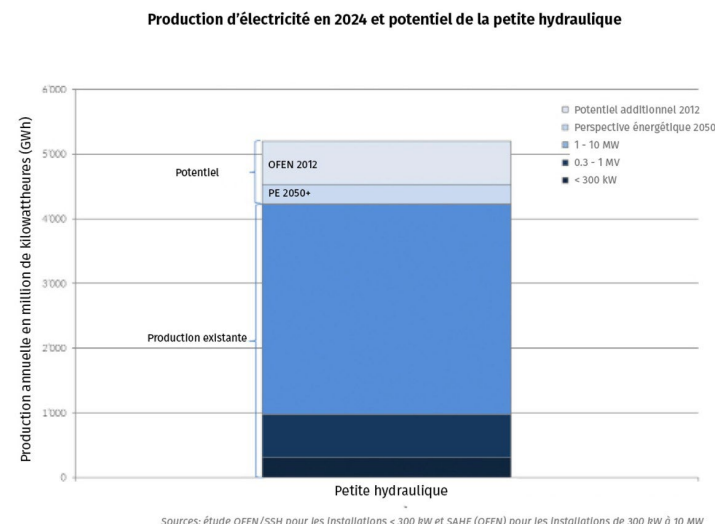
[Pour en savoir plus](#)



Mix électrique suisse: la part de l'énergie hydraulique va diminuer d'ici 2050
Source: OFEN, statistique des aménagements hydroélectriques de la Suisse (2024), Statistique globale suisse de l'énergie (2024) / La Vie économique

SSH – Fiche d'information sur la petite hydraulique

Swiss Small Hydro (SSH) met à disposition une [fiche d'information](#) sur la petite hydraulique en Suisse, avec les chiffres au 01.01.2025. Ce document fournit des informations détaillées sur l'évolution du nombre de petites centrales hydroélectriques de différentes tailles et de différents types, leur production, leur répartition dans les cantons, et également sur les potentiels inexploités, les coûts de production, etc.



Source: étude OFEN/SSH pour les installations < 300 kW et SAHE (OFEN) pour les installations de 300 kW à 10 MW

SSH – Création d'un pool de commercialisation

En septembre 2025, SSH a créé, en collaboration avec Fleco Power, un pool pour la commercialisation de la puissance de réglage. Vous trouverez

des informations plus détaillées à ce sujet [dans le numéro 115](#) du magazine «Petite Hydro / Kleinwasserkraft» et dans un [dépliant](#).

Changements dans le secteur de l'énergie depuis le 01.01.2026

Depuis le début de l'année, on peut noter les changements suivants:

- Une rémunération minimale pour l'électricité produite par les installations photovoltaïques et les petites centrales hydrauliques est appliquée;
- Il est possible de créer des communautés électriques locales (CEL);
- Les tarifs du réseau deviennent flexibles;
- L'étiquette énergie pour les voitures particulières a été adaptée.

Les gestionnaires de réseau doivent continuer de reprendre et de rémunérer l'électricité injectée dans le réseau. Si les producteurs et les gestionnaires de réseau ne parviennent pas à s'entendre sur le montant de la rétribution, c'est désormais le prix moyen du marché sur un trimestre qui s'applique - les producteurs sont ainsi mieux protégés contre les fluctuations de prix à court terme. De plus, il existe désormais des rétributions minimales pour

les installations d'une puissance maximale de 150 kW, y compris pour les centrales hydrauliques.

Désormais, les ménages et les entreprises d'un quartier ou d'une commune peuvent utiliser en commun l'électricité qu'ils produisent eux-mêmes dans une CEL et la partager entre eux via le réseau public, en bénéficiant d'un tarif de réseau plus avantageux.

Si le Conseil fédéral avait déjà adopté, lors de sa séance du 19 février 2025, le deuxième paquet d'ordonnances visant à mettre en œuvre la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (cf. [communiqué du CF](#)), les dispositions correspondantes – notamment celles relatives aux CEL et aux rétributions minimales – ne sont entrées en vigueur que le 1^{er} janvier 2026.

[En savoir plus](#)

Instruments d'encouragement pour les énergies renouvelables: le DETEC fixe le WACC pour l'année 2026

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a fixé, pour l'année 2026, le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour les investissements dans les installations de production qui exploitent les énergies renouvelables.

Les primes de marché et les contributions à l'investissement visent à soutenir les installations de production qui exploitent les énergies renouvelables. Pour le capital immobilisé dans ce type d'installations ou susceptible d'être investi dans de nouvelles installations, le bailleur de fonds a

droit à une rémunération qui doit être prise en compte dans le calcul de l'aide octroyée. Celle-ci est fixée selon un taux d'intérêt moyen calculé, le WACC (weighted average cost of capital) ou coût moyen pondéré du capital.

Depuis mars 2025, s'applique une nouvelle méthode de calcul pour le WACC. Après avoir consulté l'EiCom, le DETEC fixe le WACC nominal comme suit pour l'année 2026:

- Primes de marché pour la grande hydraulique en 2025: 4,28% (année précédente: 5,10%),

- Contributions d'investissement, valable pour les demandes de soutien soumises en 2026, pour la force hydraulique 4,28% (année précédente: 5,10%).

En ce qui concerne les contributions d'investissement pour les centrales hydroélectriques, le WACC n'est généralement pas pertinent. Il est utilisé uniquement, au cas par cas, si une installa-

tion ne présente pas de coûts non couverts. En revanche, le WACC est pertinent dans le cadre de l'assainissement écologique pour la variante «mise hors service»: si un taux d'intérêt plus bas est appliqué dans la méthode du flux de trésorerie actualisé (DCF, Discounted Cash Flow Methode), les coûts d'indemnisation s'en trouveront augmentés.

[En savoir plus](#)

OFEN - Le Conseil fédéral approuve l'adaptation de différentes ordonnances dans le domaine de l'énergie

Le 26 novembre 2025, le Conseil fédéral a approuvé la révision partielle de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) et de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR). La révision porte notamment sur les objectifs intermédiaires pour le développement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables en Suisse d'ici 2030 ainsi que sur l'introduction d'un bonus pour l'électricité hivernale produite par les grandes installations photovoltaïques. En outre, des adaptations sont apportées à l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OapEI) et à l'ordonnance sur l'organisation du secteur de l'électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOSE). Ces ordonnances règlent l'accès aux données de mesure et aux données de référence nécessaires pour la sécurité de l'approvisionnement. Les ordonnances révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Les 97 prises de position reçues lors de la [consultation organisée entre avril et juillet 2025](#) ont conduit à des modifications dans le projet. En raison des résultats de cette consultation, le Conseil fédéral renonce par exemple à introduire une limite supérieure pour les coûts imputables dans les contributions d'investissement pour les projets hydroélectriques.

Les principales nouvelles réglementations relatives à l'énergie hydraulique concernent les coûts d'assainissement écologique des installations hydroélectriques frontalières et l'ajout d'une précision à la définition des installations d'exploitation accessoire, comme développé dans la brève suivante.

[En savoir plus](#)

Modifications apportées à la promotion des installations d'exploitation accessoire à partir de 2026

Comme expliqué dans la brève précédente, le Conseil fédéral a approuvé des révisions de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) et de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR). Les modifications apportées à l'article 9 de l'OEneR entraînent également des répercussions sur les conditions-cadres applicables aux petites centrales hydroélectriques, en particulier aux centrales turbinant l'eau potable.

L'alinéa 2 précise désormais les exigences applicables aux installations d'exploitation accessoire. Le dimensionnement des parties communes de l'aménagement est devenu un critère permettant de garantir le fait que la production d'électricité ne constitue pas l'objectif principal proprement dit de l'aménagement. En effet, les installations à usage commun (prises d'eau, conduites forcées, etc.) ne doivent pas être dimensionnées pour des débits d'eau supérieurs à ceux nécessaires à l'usage

principal (comme l’approvisionnement en eau potable).

Il reste autorisé, pour des raisons techniques, de renforcer certaines parties de l’aménagement en vue de l’exploitation énergétique – par exemple en raison d’une pression plus élevée – ou d’augmenter un diamètre interne de conduite afin de réduire les pertes de charge.

Toutefois, la quantité d’eau utilisée ne doit pas dépasser celle nécessaire à l’usage principal (y compris les trop-pleins des réservoirs et des lacs de retenue). Lorsque l’utilisation principale (notam-



Petite turbine Pelton standardisée de 15 kW pour un débit de 32 l/s et une chute nette de 58 m, mise en service en janvier 2026, utilisant l’eau potable de la commune de Zillis-Reischen (GR) (source: ENSY AG)

ment l’enneigement artificiel) ne nécessite que peu d’heures de fonctionnement, le turbinage de l’eau captée tout au long de l’année peut être considéré comme une utilisation accessoire. Il est interdit de réaliser des captages d’eau supplémentaires destinés exclusivement à la production d’électricité et qui ne sont à aucun moment nécessaires à l’utilisation principale.

En savoir plus

Les photos suivantes présentent deux exemples de centrales hydroélectriques turbinant de l’eau potable récemment mises en service.



Petite turbine Pelton spécialement dimensionnée pour le site, de 117 kW pour un débit de 30 l/s et un chute nette de 467m, mise en service en septembre 2025, utilisant l’eau potable de la commune de Schwanden (GL) (source: Häny & Kobel Elektrotechnik AG)

DETEC - Développement de la production hydroélectrique: suite de la procédure

Le 4 décembre 2025, le DETEC a informé les acteurs du secteur de l’état d’avancement des projets hydroélectriques énumérés à l’annexe 2 de la loi sur l’approvisionnement en électricité et a présenté les prochaines étapes. Fin août 2025, le DETEC avait déjà communiqué que la production saisonnière hivernale de 2 TWh supplémentaires d’ici 2040 ne pourrait vraisemblablement pas être réalisée.

Les estimations de l’OFEN ont montré à l’été 2025 qu’en raison de redimensionnements, de retards, de suspensions ou de procédures ouvertes, seul 1,1 TWh environ pourrait être réalisé d’ici 2040. Cela s’explique par divers défis, notamment la faisabilité technique, la rentabilité et les autorisations nécessaires. Le DETEC avait alors annoncé qu’il présenterait différentes options possibles au Conseil fédéral.

Afin de créer une base réaliste et solide pour la poursuite du développement de l’énergie hydraulique, la procédure suivante a été convenue pour la révision de la liste des projets:

- Enquête menée par le DETEC auprès des cantons et des exploitants afin d’identifier les nouveaux projets et d’actualiser les données existantes.
- Évaluation des projets selon la méthodologie élaborée lors de la table ronde sur l’hydroélectricité.
- Soutien au processus d’évaluation par un groupe de suivi technique.
- Propositions du DETEC en vue de compléter la liste des projets (sur la base des projets recensés et évalués).

En savoir plus

OFEN - La transformation du système énergétique est trop lente et les défis subsistent

La transition énergétique en Suisse progresse, certes, mais trop lentement. Le développement des énergies renouvelables (hors hydroélectricité) devrait être deux fois plus rapide, avec une croissance de 2'400 GWh/an. C'est la seule façon d'atteindre l'objectif de 35'000 GWh d'énergies renouvelables (hors hydroélectricité) d'ici 2035. Cet objectif avait été défini dans la loi fédérale sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité.

Le septième rapport de suivi de l'OFEN décrit la situation à la fin de l'année 2024. L'augmentation de seulement 1'113 GWh par rapport à l'année précédente est due à 72 % au développement du photovoltaïque. La production nette moyenne attendue de l'énergie hydraulique était de 36 901 GWh en 2024 (soit une augmentation de 193 GWh par rapport à l'année précédente). Depuis 2012, elle a augmenté en moyenne de 109 GWh par an. L'objectif légal pour 2035 est de 37 900 GWh (ce qui correspond à une augmentation annuelle moyenne de 90 GWh).

Il est intéressant de noter que la consommation totale d'énergie par personne n'a diminué en moyenne que de 1,9 % par an au cours des dix dernières années, alors qu'elle devrait baisser de 2,2 % par an pour atteindre l'objectif fixé.

[En savoir plus](#)

Dans un article consacré au rapport de suivi sus-mentionné, Energeia souligne que la consommation d'électricité en Suisse a augmenté d'environ 1,1 %, soit 0,6 TWh, en 2025 par rapport à l'année précédente. Au cours de la même période, la production nationale d'électricité aurait diminué d'environ 16,5 %, soit 13,3 TWh (production totale en 2025: 67,7 TWh, dont environ 37,5 TWh d'énergie hydraulique, 18,4 TWh d'énergie nucléaire, 8,1 TWh d'énergie photovoltaïque, 3,6 TWh d'énergie thermique et 0,2 TWh d'énergie éolienne). Ces chiffres proviennent des estimations provisoires du bilan électrique 2025 de l'OFEN. La baisse de la production d'électricité nationale s'explique principalement par la production plus faible des centrales hydroélectriques par rapport à l'année record de 2024. Avec 37,5 TWh, les centrales hydroélectriques ont produit en 2025 nettement moins d'électricité qu'au cours des trimestres correspondants de l'année précédente (total -22,5 %). Le bilan électrique définitif pour 2025 ne sera publié que le 18 juin 2026.

[En savoir plus](#)

[L'indice suisse d'approvisionnement en électricité de l'AES](#) va dans le même sens et montre que la Suisse est loin d'atteindre ses objectifs légaux en matière d'approvisionnement. L'indice indique le niveau d'approvisionnement prévu pour les années à venir, et met l'accent sur la période critique de l'hiver, durant laquelle la Suisse doit relever les défis les plus importants.

Résultats du «Dialogue du Grimsel»: accord sur les grands projets de stockage

Comme mentionné dans un [communiqué de presse commun](#) au sujet des résultats du «Dialogue du Grimsel», «dans le cadre d'un dialogue constructif, le canton de Berne, la société Kraftwerke Oberhasli AG (KWO) et des associations se sont entendus sur un large ensemble de mesures de compensation supplémentaires pour protéger la biodiversité et le paysage dans le cadre des projets de développement des capacités d'accumulation de KWO. Les conditions sont ainsi réunies pour la réalisation des projets de Trift et d'agrandissement du lac de retenue du Grimsel.



Source: <https://www.grimselstrom.ch/ueber-kwo/medien/einigung-grimsel-dialog>

L'accord constitue en outre la pierre angulaire du troisième projet, moins avancé, d'agrandissement du lac de retenue de l'Oberaar. Toutes les parties prenantes accueillent avec satisfaction le résultat de ce dialogue inédit. L'accord donne la priorité à la production hivernale d'électricité, un aspect particulièrement important, tout en optimisant la protection de la nature et du paysage.»

Il ressort de ce communiqué de presse que cet accord entraîne des répercussions sur la petite hydraulique dans le canton de Berne: les mesures compensatoires convenues prévoient notamment la renonciation à l'utilisation pour la force hydraulique de 53 cours d'eau ou tronçons de cours d'eau, ainsi que le démantèlement de deux petites centrales hydrauliques sur l'Emme.

Hydrosuisse - Assainissement écologique de la force hydraulique

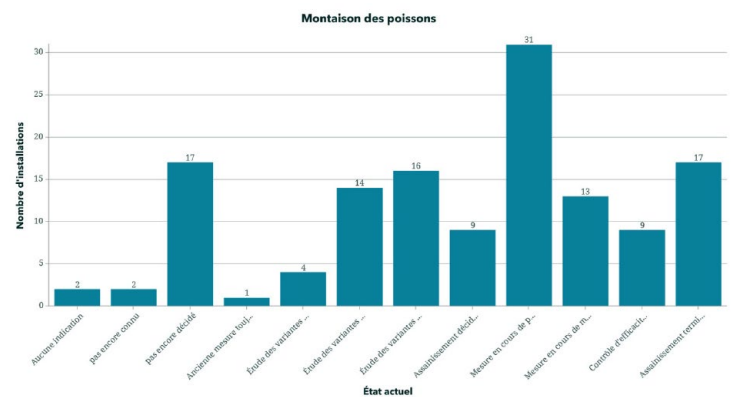
Avec la révision de la loi sur la protection des eaux (LEaux) de 2011, les propriétaires de centrales électriques ont été contraints de prendre des mesures d'assainissement appropriées contre les effets négatifs des éclusées (art. 39a LEaux) et les atteintes au régime de charriage (art. 43a LEaux) (art. 83a LEaux). En complément, la loi sur la pêche (art. 10 LFSP) régleme la restauration de la migration des poissons afin de garantir la continuité écologique des cours d'eau.

La carte interactive présente l'état actuel de la rénovation des centrales hydroélectriques en Suisse à la fin de l'année 2025, l'analyse ne portant toutefois que sur les grandes centrales hydroélectriques. En résumé, les conclusions suivantes ont été tirées:

- En ce qui concerne le régime de charriage, la majorité des installations soumises à une obligation d'assainissement ont terminé l'étude des variantes et se trouvent en phase de planification ou de mise en œuvre.
- En ce qui concerne la montaison des poissons, la majorité des installations soumises à une obligation d'assainissement sont en phase d'études ou de mise en œuvre.
- En ce qui concerne la dévalaison des poissons, la majorité des installations devant être assainies se trouvent en phase d'étude des variantes ou de planification des mesures.

- En ce qui concerne les éclusées (pertinent uniquement pour les centrales à accumulation), la majorité des installations devant être assainies n'ont pas encore commencé l'étude des variantes.

Vous trouverez [ici l'article](#) rédigé par Sarah Lanz, accompagné de cartes interactives. [Ce site web](#) présente l'état d'avancement de l'assainissement écologique à la fin septembre 2025 dans la région couverte par l'association Aare-Rheinwerke (Aar, Reuss, Limmat et Rhin).



Évaluation statistique de l'état actuel de l'assainissement de montaison des poissons.

<https://storymaps.arcgis.com/stories/f5ad...> (02.02.2026)

Hydrosuisse – Fiche d'information sur l'état initial

[Une nouvelle fiche d'information](#) publiée par Hydrosuisse traite de la définition, de l'importance et de l'interprétation de l'«état initial» dans la

procédure d'octroi de concessions et explique ce qui est entendu juridiquement par ce terme.

AES / SSH – Nouveaux outils pour les CEL, RCP et RCPv

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les communautés électriques locales (CEL) peuvent être annoncées auprès de tous les gestionnaires de réseau suisses. Ces derniers disposent ensuite de trois mois pour créer de telles communautés. Comme le délai d'inscription ne fait que commencer, les premiers chiffres significatifs seront probablement disponibles à partir de l'été 2026. Néanmoins, force est de constater que, d'ores-et-déjà, l'intérêt pour les CEL est grand.

Deux nouveaux outils sont disponibles pour concevoir et créer une CEL: le contrat type pour CEL et le calculateur de tarif CEL.

Le contrat type offre un cadre juridique vérifié pour la création d'une CEL. Le contrat peut être adapté aux besoins de votre propre CEL et offre une base juridique solide pour la communauté.

Le calculateur de tarif permet de calculer à quel tarif l'électricité produite localement peut être vendue au sein de la CEL prévue. Le calcul peut être basé soit sur les tarifs publiés par l'EiCom, soit sur des hypothèses définies individuellement.

Les outils sont disponibles en allemand, français et italien. Ils s'adressent aux particuliers, aux communes, aux investisseurs et aux projeteurs et ont pour but de faciliter la mise en œuvre des CEL. Les CEL pouvant améliorer considérablement la rémunération de l'électricité, ils sont intéressants tant pour les installations solaires que pour les petites centrales hydroélectriques.

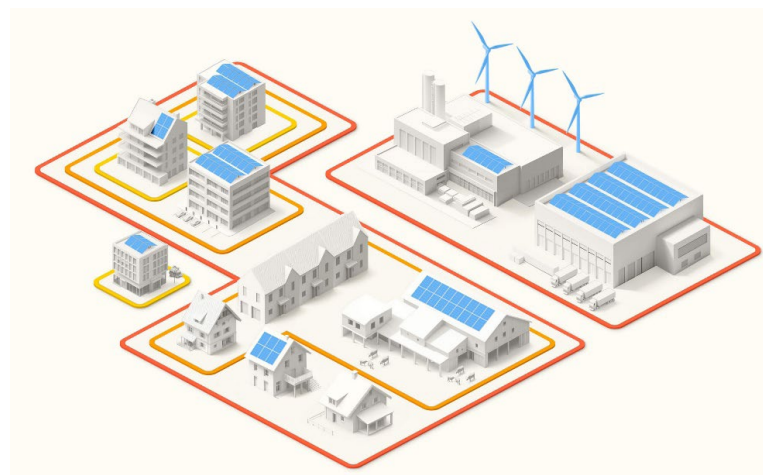
Vous trouverez l'intégralité de [l'article de l'AES ici](#), les [différents outils ici](#) et [l'article de SSH ici](#).

En complément, Sandra Stettler, PDG d'Egon AG, a publié en décembre 2025 sur [lokalstrom.ch un article](#) dans lequel elle donne son avis sur le potentiel des CEL et évalue de manière réaliste leur rôle dans l'approvisionnement futur en électricité. Selon elle, contrairement au regroupement virtuel ou non dans le cadre de la consommation propre (RCP et RCPv), les revenus

générés par l'électricité solaire dans le cadre d'une CEL sont nettement inférieurs. Dans le cadre d'une CEL, un tarif raisonnable pour le solaire se situe généralement autour de 12 ct./kWh (en cas d'autoconsommation, de RCP ou de RCPv, des tarifs pour le solaire d'environ 20 ct./kWh peuvent être facturés).

Cependant, à partir de 2026, les tarifs de rachat passeront sous la barre des 12 ct./kWh dans presque toute la Suisse – et seront même souvent nettement inférieurs en été. Il peut donc être intéressant de vendre l'électricité solaire excédentaire via le modèle CEL, par exemple si une personne possède plusieurs bâtiments (ou une grande surface de toiture) dans la même commune (ou dans la zone de la CEL), ou si des propriétaires privés d'installations solaires font profiter de leur production leurs familles et leurs amis.

Contrairement aux RCP et aux RCPv, les CEL conviennent également à la copropriété et à la vente aux immeubles voisins, car les participants peuvent plus facilement y entrer et en sortir. Les CEL viennent ainsi compléter l'autoconsommation, les RCP et les RCPv ainsi que les différentes subventions pour l'électricité solaire, et cette combinaison leur donne tout leur sens.



<https://www.lokalstrom.ch/fr>

Hydrosuisse – Rétrospective Congrès suisse de l'électricité

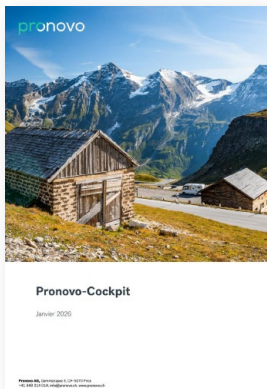
Le Congrès suisse de l'électricité s'est tenu à Berne les 14 et 15 janvier 2026. Organisé chaque année conjointement par l'AES et Electrosuisse, cet événement est un rendez-vous important pour l'ensemble du secteur.

Cette année, le grand événement avait pour thème «Mind the Gap». Les exposés et les discussions ont principalement porté sur le fossé grandissant entre les objectifs énergétiques de la Suisse et leur mise en œuvre effective, ainsi que sur la nécessité de prendre des décisions coordonnées et à long terme

pour y remédier. Des représentants de la politique, du secteur de l'énergie et des sciences ont présenté des exposés et débattu des principaux défis du système électrique suisse: sécurité d'approvisionnement – en particulier pendant la saison hivernale –, développement des énergies renouvelables, infrastructures de réseau performantes, signaux de marché efficaces, flexibilité et intégration de la Suisse dans le système électrique européen.

[En savoir plus](#)

Pronovo – Cockpit de janvier 2026



Pronovo fournit différents indicateurs clés sur le système de rétribution de l'électricité injectée (SRI). Selon le cockpit Pronovo de janvier 2026, la production d'électricité déclarée au troisième trimestre 2025, soit 941,2 GWh, ne diffère que légèrement des 1000,3 GWh du trimestre

correspondant de l'année précédente (troisième trimestre 2024). Les installations inscrites au SRI bénéficient d'un tarif de rachat garanti par kWh d'électricité injectée.

Ce taux de rémunération se compose du prix de marché de référence (PMR) et d'une prime d'injection. Plus le RMP est élevé, moins les coûts de subventionnement sont importants.

Les PMR de l'électricité ont été en moyenne plus élevés en 2025 qu'en 2024. Les prix du premier trimestre 2025 ont suivi la tendance du dernier trimestre 2024, avant de baisser légèrement au cours des deuxième et troisième trimestres. Au dernier trimestre 2025, une forte augmentation a de nouveau été observée, les prix moyens s'établissant à 70,62 CHF/MWh pour le photovoltaïque et à environ 100 CHF/MWh pour les autres technolo-

gies. Le maintien des PMR élevés sur le marché a entraîné une baisse des coûts de rétribution par rapport à l'année précédente.

Le nombre de petites centrales hydroélectriques (PCH) dans le SRI est resté à peu près constant, avec 686 installations, dont 464 (50 MW de puissance et 207 231 MWh de production) sont subventionnées au-delà du prix de référence du marché et 222 (514 MW de puissance et 1 686 130 MWh de production) par le biais de la commercialisation directe. La rémunération moyenne pour les PCH était de 6,3 ct./kWh.

Selon le Cockpit, actuellement 22 projets hydroélectriques ayant reçu une décision positive ne sont pas encore en service (contre 27 en 2024).

Le Cockpit de Pronovo affiche également les installations enregistrées dans le système FFS (financement des coûts supplémentaires) avec une rémunération de 15 ou 16 ct./kWh. 375 PCH en service sont enregistrées dans le système FFS. Avec une puissance installée de 67 MW, elles ont fourni 278 GWh en 2025 (contre 281 GWh en 2024).

Depuis le début de l'année, seule la petite hydroélectricité est encore soutenue par le FFS (jusqu'au 31 décembre 2035); toutes les autres technologies d'énergies renouvelables ont quitté ce système fin 2025.

[En savoir plus](#)

Nouvelle base de données sur les débits résiduels

La nouvelle base de données sur les débits résiduels offre une base accessible au public sur les dispositions relatives aux débits résiduels des centrales hydroélectriques suisses. Elle comprend 252 centrales d'une puissance installée d'au moins 3 MW, dont 160 centrales au fil de l'eau, 75 centrales à accumulation, 16 centrales de pompage-turbinage mixte et une centrale de pompage-turbinage pur. La production annuelle d'électricité prévue pour ces installations (hors exploitation en circuit fermé) s'élève à 31 540

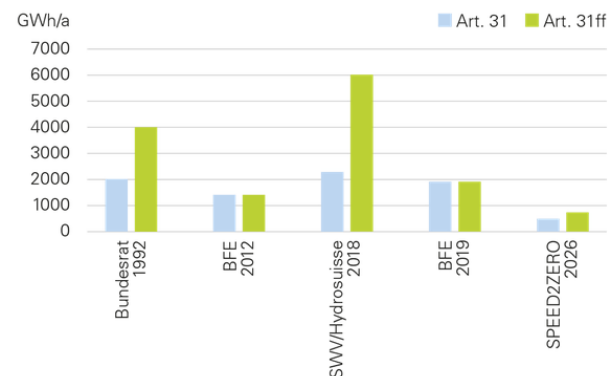
GWh, ce qui correspond à environ 76 % de la production hydroélectrique totale de la Suisse. La base de données comprend des attributs juridiques, hydrologiques et techniques et, grâce à sa structure spécifique aux centrales électriques, permet un lien facile avec les statistiques fédérales des aménagements hydroélectriques (SAHE). Cela permet un traitement efficace des questions relatives à l'énergie hydraulique.

[En savoir plus](#)

Débits résiduels: des calculs fondés sur les données

Les estimations de la quantité supplémentaire d'hydroélectricité que l'on pourrait produire si les dispositions sur les débits résiduels n'étaient pas appliquées divergent fortement et se fondaient jusqu'à présent sur des données insuffisantes. Une équipe composée de chercheurs du WSL, de l'Université de Berne et de l'Eawag montre désormais, à l'aide d'une nouvelle base de données et de simulations, que la perte supplémentaire de production due aux débits résiduels à partir de l'année actuelle ne s'élèverait qu'à 2 % de la production attendue en 2050, ce qui est beaucoup moins qu'on ne le craignait.

[En savoir plus](#)



Baisse de production attendue en GWh/an, à la suite des dispositions relatives aux débits résiduels prévues par la loi sur la protection des eaux, indiquée, pour chaque date, de l'année de l'estimation jusqu'à 2050/2070. En bleu: selon la formule de l'article 31; en vert: selon des articles supplémentaires, comme l'art. 33. © Eawag, Liz Ammann (Bundesrat: Conseil fédéral, BFE: OFEN)

OFEV – Assainissement écologique de l'énergie hydraulique: situation financière et délai 2030

Dans sa lettre du 9 janvier 2026, adressée aux offices cantonaux notamment, l'OFEV indique qu'à long terme, les moyens financiers nécessaires à l'assainissement écologique de l'énergie hydraulique sont suffisants, car le supplément réseau de 0,1 ct./kWh n'est pas limité dans le temps. Cependant, il est possible que les demandes de financement qui seront reçues dans les mois à venir dépassent les moyens disponibles dans le fonds alimenté par le supplément réseau. Dans ce cas, les coûts prévisibles ne pourront plus être honorés à la date de paiement souhaitée.

Il en résulte la situation suivante:

- Pour que les mesures d'assainissement soient indemnisées, les travaux de construction ou la mise en œuvre des mesures doivent commencer au plus tard le 31 décembre 2030 et l'indemnisation doit être accordée avant le début de ces travaux au moyen d'une décision de principe ou d'une décision d'octroi. La procédure actuelle reste donc valable.

- Dans le même temps, il se peut que l'indemnisation des coûts n'intervienne qu'à une date nettement ultérieure, voire plusieurs années plus tard. Le fait que le capital investi ne rapporte pas d'intérêts engendrera des coûts de financement pour l'exploitant de la centrale électrique.

Le problème a été identifié et le Parlement examinera des propositions d'adaptation à partir de cet été. Dans ce contexte, il est notamment prévu de

discuter d'une prolongation du délai actuellement fixé à fin 2030.

L'évolution actuelle de cette situation est préoccupante. Le rapport du postulat déposé à ce sujet sera prêt d'ici l'été, et ensuite débattu au Parlement. Dans ce contexte, une prolongation du délai fixé actuellement à fin 2030 sera notamment discutée.

[En savoir plus](#)

Grande Hydraulique

OFEN - 19,6 millions de francs de primes de marché pour la grande hydraulique

En vertu de la [loi sur l'énergie](#) en vigueur, les exploitants et les propriétaires de grandes installations hydroélectriques en Suisse peuvent demander une prime de marché pour l'électricité produite qu'ils ont dû, preuves à l'appui, écouler sur le marché à un prix inférieur aux coûts de revient. La prime de marché s'élève au maximum à 1 ct./kWh d'énergie produite. L'OFEN a examiné les demandes déposées. Les primes de marché 2025 (c'est-à-dire celles allouées pour l'exercice 2024)

sont octroyées à 3 requérants. La somme totale accordée avoisine 19,6 millions de francs pour quelque 1 962 millions de kWh, soit environ 4,1 % de la production nationale issue de la force hydraulique en 2024. Les fonds disponibles pour la prime de marché cette année-là ne sont ainsi pas entièrement utilisés. L'an dernier, environ 1,3 million de francs ont été alloués à 2 requérants pour l'exercice 2023.

[En savoir plus](#)

Hydrosuisse – Reprise de la gestion administrative du secrétariat du Comité suisse des barrages

Depuis le 1^{er} janvier 2026, hydrosuisse a repris la gestion administrative du secrétariat du [Comité](#)

[suisse des barrages \(CSB\)](#), y compris pour ce qui concerne l'organisation des conférences.

France HydroElectricité: publication de la Programmation pluriannuelle de l'énergie

À l'occasion de la publication de la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), présentée depuis le barrage de Vouglans le 12 février 2026, France Hydro Électricité salue un

signal politique important: la reconnaissance du rôle stratégique de l'hydroélectricité dans l'avenir du système énergétique français. La PPE confirme la relance des investissements dans la filière, avec

un objectif d'augmentation d'environ 2,8 GW des capacités des barrages existants, notamment grâce aux stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), et une priorité donnée à la

modernisation et à l'optimisation des ouvrages. Elle maintient également une dynamique de développement pour les petites installations.

[En savoir plus](#)

Brèves diverses

EICom – Impact du prix plafond différencié pour l'énergie de réglage secondaire

Depuis le mois de mars et jusqu'à la fin de l'année, le marché de l'énergie de réglage secondaire (SRE) [est soumis à un plafond tarifaire différencié de 1000 €/MWh](#). Une analyse de l'EICom montre que ce prix plafond temporaire a rapidement

produit les effets escomptés. Globalement, la limitation des pics de prix introduite par le plafonnement a donc généré une baisse des coûts.

En savoir plus: [newsletter 01/2026 de l'EICom](#)

EICom – Analyse et optimisation de la structure du marché relative à la puissance et à l'énergie de réglage en Suisse

En complément de ses propres analyses, [l'EICom a commandé une étude externe](#) examinant le fonctionnement du marché de l'énergie de réglage et évaluant les adaptations possibles de la conception du marché. L'étude conclut que le marché suisse de l'énergie de réglage présente

une concentration extrêmement élevée et évalue différentes approches visant à accroître l'efficacité des marchés de réglage. À titre de solution transitoire, il est recommandé de maintenir la limite de prix.

Agenda21 pour l'eau – Nouveau guide: restaurer la connectivité longitudinale tout en préservant les fosses d'affouillement

La Loi sur la protection des eaux prescrit l'assainissement des obstacles lorsqu'ils entravent considérablement les voies de migration naturelles des poissons. Mais comment rétablir la connectivité longitudinale sans perdre les fosses d'affouillement qui peuvent se former en aval des

chutes artificielles? Ces creux constituent des refuges importants et des habitats écologiquement précieux pour de nombreuses espèces de poissons. [Une fiche technique répond à ces questions](#) (lien en allemand).

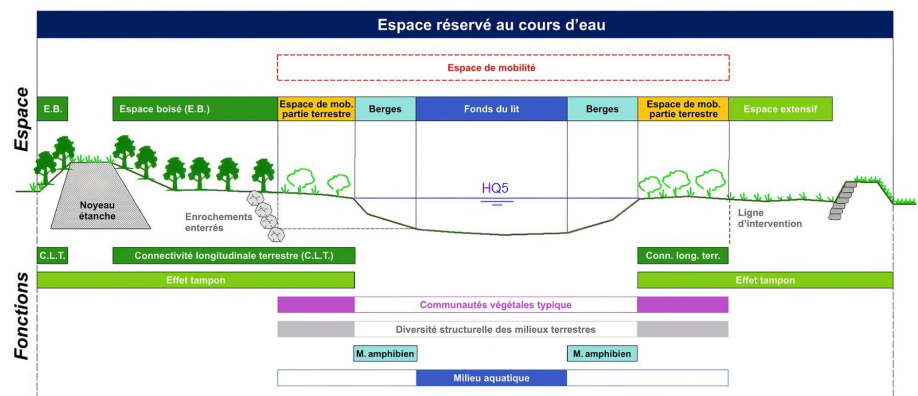
Agenda21 pour l'eau – Documentation pratique pour le contrôle des effets

Depuis 2020, un cadre uniforme a été mis en place dans toute la Suisse pour le contrôle des effets des revitalisations de cours d'eau. Il se compose de deux éléments: le contrôle des effets standard et le contrôle des effets approfondi. Dans l'avenir, les résultats du contrôle des effets seront traduits en recommandations concrètes pour la pratique. Cela rendra les revitalisations futures encore plus rentables et contribuera de manière significative à la conservation et à la promotion de la biodiversité indigène.

Cette documentation pratique est un recueil de fiches informatives et de fiches techniques. Les fiches d'information présentent le déroulement général du contrôle des effets, le financement et l'élaboration du concept. Les fiches techniques décrivent la procédure concrète des relevés de terrain et l'évaluation des résultats pour 10 jeux d'indicateurs. Des formulaires et autres annexes pour les jeux d'indicateurs notamment peuvent être téléchargés sur [cette page internet](#).

Agenda 21 pour l'eau – Outil web de définition de l'espace nécessaire aux grands cours d'eau

La plateforme «Renaturation» propose un nouvel outil en ligne permettant de [déterminer l'espace nécessaire aux grands cours d'eau](#) (largeur naturelle du lit supérieure à 15 m).



Source: <https://plattform-renaturierung.ch/fr/espace-reserve-aux-eaux/outil-web/evaluation-dun-profil/>

Hydrosuisse – «Wasser Energie Luft» devient «hydrosuisse Journal»

Pour donner suite au changement de nom de l'association, le magazine spécialisé «Wasser Energie Luft», aussi connu sous son acronyme WEL,

s'appelle désormais [«hydrosuisse Journal»](#). Il continuera de paraître quatre fois par an. [Pour consulter le premier numéro](#) de 2026.

DFI – Un changement climatique particulièrement prononcé en Suisse

Le 4 novembre 2025, des spécialistes du climat de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse et de l'ETH Zurich ont [présenté les nouveaux scénarios climatiques pour la Suisse](#) en présence de la conseillère fédérale Elisabeth

Baume-Schneider. Ceux-ci montrent que le changement climatique sera particulièrement marqué en Suisse. Concrètement, il fera de plus en plus sec et chaud, il y aura moins de neige et les précipitations seront plus intenses.

ETH Zurich - Au cours de la prochaine décennie, les Alpes perdront plus de glaciers que jamais auparavant

Combien de temps les glaciers existeront-ils encore? Une étude menée avec le concours de l'ETH Zurich montre pour la première fois combien de glaciers devraient disparaître d'ici 2100 en raison

du réchauffement climatique - et pourquoi des régions comme la Suisse sont excessivement touchées. [L'article](#) est accompagné de photos alarmantes sur le recul des glaciers.

Agenda

SSH – Journée technique à Thoune le 22.05.2026

La Journée technique de la petite hydraulique 2026, associée à l'assemblée générale de Swiss Small Hydro, aura lieu le 22 mai 2026 à l'Alte Reithalle (Thun-Expo) à Thoune.

Les participations confirmées du Conseiller fédéral Albert Rösti et du Conseiller d'État bernois Christoph Neuhaus constituent un temps fort de cet événement. SSH espère une forte affluence afin de donner tout son poids aux préoccupations du secteur de la petite hydraulique. Si vous avez

des questions à poser à ces deux responsables politiques, il est possible de les soumettre au [Secrétariat de SSH](#).

Les premières informations concernant la rencontre sont [disponibles en ligne](#) et sont régulièrement mises à jour. Le [formulaire d'inscription](#) est également en ligne et les inscriptions sont ouvertes. Les entreprises qui souhaitent se présenter lors de la Journée technique sont priées de contacter [le Secrétariat](#).

Avril 2026

- **28-30 Avril**, [Cours sur le marquage par PIT-tag](#)
- **30 Avril**, [«Burgdorfer Wasserbautag BFH», Berne](#)

Mai 2026

- **5-6 Mai**, [KOHS-Weiterbildungskurs Wasserbau 6.5](#), Lenzburg
- **7 Mai**, [10e congrès aeessuisse - édition anniversaire](#)
- **16 Mai**, [Journée des moulins 2026](#)
- **22 Mai**, [Journée technique SSH 2026](#), Thoune
- **27 Mai**, [Planifier et réaliser de manière professionnelle des petits plans d'eau à haute valeur écologique](#)
- **28 Mai**, [15e journée d'échanges sur l'assainissement de la migration piscicole](#)

Plus tard dans l'année

- **10-11 Juin**, [Rencontres France Hydro Electricité, Valence \(F\)](#)
- **16-18 Juin**, [Powertage - Le rendez-vous du secteur suisse de l'électricité, Zürich](#)
- **20 Août**, [Swiss Ecohydraulics Day \(SED\) 2026 à Lausanne](#)
- **30 Septembre - 1 Octobre**, [«Anwenderforum Kleinwasserkraft» 2026, Tyrol du Sud](#)

Il est également possible de se référer à [l'agenda en ligne de l'association Swiss Small Hydro](#), régulièrement mis à jour.

Adresses

Direction du Programme Petites Centrales hydrauliques:

Office fédéral de l'énergie
Regula Petersen, 3003 Berne,
Tél. 058 462 56 54, Fax 058 463 25 00
regula.petersen@bfe.admin.ch

Newsletter:

- Suisse alémanique:
Skat, Hedi Feibel, Pestalozzistrasse 2,
9000 Saint-Gall, hedi.feibel@skat.ch
- Suisse romande:
Mhylab, Aline Choulot, 1354 Montcherand,
aline.choulot@mhyllab.com
- Tessin:
Scuola Universitaria Professionale della
Svizzera Italiana, Istituto sostenibilità applicata
all'ambiente costruito,
Nerio Cereghetti, 6850 Mendrisio,
nerio.cereghetti@supsi.ch

Aides financières pour les études sommaires:

Norias Sustainable Energy Competence GmbH,
Martin Bölli, 4435 Niederdorf
Tél. 079 373 70 47
martin.boelli@norias-energy.ch
Plus d'informations [ici](#)

Centres InfoEnergie:

- Suisse alémanique:
Swiss Small Hydro, 4410 Liestal
Tél. 079 373 70 47, deutsch@smallhydro.ch
- Suisse romande:
Swiss Small Hydro, 1354 Montcherand,
Tél. 024 442 87 87, romandie@smallhydro.ch
- Suisse italienne:
Swiss Small Hydro, 6503 Bellinzona,
Tél. 091 873 48 10 / 091 873 48 00
italiano@smallhydro.ch

Pour s'abonner à cette newsletter:

aline.choulot@mhyllab.com

Désinscription: répondre à l'expéditeur